

---

**Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB  
dans le quartier prioritaire du Nouveau Mons  
Contrat de ville de la Métropole Européenne de Lille**

**Commune de Mons en Barœul (Nord 59)  
Bailleurs : Logis Métropole, Partenord Habitat et Vilogia**

---

**Conclue entre :**

- d'une part, Logis Métropole représenté par Jean-Yves Lenne, Président du Directoire Logis Métropole, Partenord Habitat, représenté par Christophe Bécuwe Directeur Général de Partenord Habitat et Vilogia représenté par Christophe Cousin Chef de projets Renouvellement Urbain, ci-après dénommé les organismes Hlm,
- d'autre part, le Préfet Monsieur Michel Lalande, représenté par Madame Sophie Elizeon, Déléguée pour l'Égalité des Chances
- d'autre part, le Président de la MEL Monsieur Damien Castelain, représenté par Monsieur VERCAMER Vice-Président Politique de la Ville à la MEL
- d'autre part, la Commune de Mons en Barœul, représentée par Monsieur Rudy Elegeest, Maire.

**Préambule**

Le contrat de ville d'agglomération et son application à l'échelle locale est une politique de cohésion sociale, urbaine et de développement économique.

Cette politique a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) et le reste de l'agglomération avec comme l'un des objectifs d'améliorer les conditions de vie des habitants. Un des dispositifs retenus comme condition de réussite du contrat de ville d'agglomération est la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), en lien direct avec l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) octroyés aux bailleurs possédant des logements dans les quartiers prioritaires de la Métropole.

**Conformément au cadre national d'utilisation de la TFPB et au livret bailleurs du 29 avril 2015, Le dispositif d'abattement de TFPB, intégré aux contrats de ville** porté par la Métropole Européenne de Lille (MEL), doit constituer un outil au service de la GUSP. Le travail partenarial préalable à l'identification d'actions à mettre en œuvre dans les quartiers par les organismes Hlm en contrepartie de cet abattement (en particulier le diagnostic des dysfonctionnements et des modalités de gestion de chaque QPV) doit permettre de construire ou de réactiver le partenariat nécessaire au renforcement des moyens de gestion dans les QPV de tous les gestionnaires (organismes Hlm, villes, EPCI, etc.).

Cette convention relative à l'utilisation de l'abattement de TFPB est un document succinct qui précise les modalités de pilotage du dispositif : gouvernance, suivi, mise à jour des plans d'actions TFPB, bilan (plan d'actions TFPB réalisés) et évaluation.

La mise en place du dispositif est conditionnée par l'application des obligations respectives de chaque partenaire.

## **Mons-en-Baroeul**

Située au cœur de la métropole lilloise, Mons en Barœul, limitrophe de Lille, Marcq en Barœul et Villeneuve d'Ascq, compte 21 272 habitants (INSEE 2012) répartis sur 2,9 km<sup>2</sup>. Le territoire communal est compact et dense ( 7412 hab/ km<sup>2</sup>). Ville de la 1<sup>ère</sup> couronne de la Métropole Européenne de Lille, au cœur d'un réseau de communication routier et ferroviaire, la rénovation urbaine du quartier du Nouveau Mons, la renaissance du Fort de Mons, espace de loisirs culturels, sont les signes d'une ville dynamique.

La commune, du fait de l'histoire et de son développement par phases successives (de faubourg rural à ville nouvelle), a notamment connu une phase « brutale » et massive dans les décennies 1950 – 1960. Elle est donc composée de plusieurs quartiers très différents.

Le quartier du « Nouveau Mons », emblématique de l'urbanisme de la fin des années 60, était l'une des plus grandes ZUP au nord de Paris. Ce quartier a d'abord véhiculé l'image de la modernité, même si le projet original de l'architecte Chomette a largement été remanié au profit d'une recherche d'optimisation foncière et de construction locative sociale.

Peu à peu, notamment lors de la construction de la ville nouvelle voisine de Villeneuve-d'Ascq, les classes moyennes ont quitté ces logements pour accéder à la propriété. Depuis la paupérisation du parc social est devenue importante et l'occupation de plus en plus fragilisée par la concentration de familles en grande difficulté sociale.

Le quartier du Nouveau Mons fait l'objet depuis 2009 d'un Projet de Rénovation Urbaine d'envergure, aujourd'hui en phase de finalisation opérationnelle. Dans le même temps, la Ville de Mons en Baroeul s'engage dans l'élaboration du NPRU (Nouveau projet de rénovation urbaine) devant permettre de terminer la rénovation urbaine de ce quartier et de la commune.

Dans ce contexte, la Ville et ses partenaires se sont engagés dans un dispositif de Gestion Urbaine de Proximité. L'objectif est à la fois de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du 1<sup>er</sup> PRU, d'optimiser le fonctionnement des services urbains et ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants mais aussi d'anticiper l'intégration de ces questions en phase de conception du futur projet.

Identification du patrimoine concerné dans le QPV du Nouveau Mons :

Bailleurs	Nombre total de logements dans le QPV Nouveau Mons	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
Vilogia	1013 logements	901	62 465 € (2016)
Logis Métropole	508 logements	505	48 000 € (2016)
Partnord Habitat	1304 logements	1241 (dont 1098 à Mons-en-Baroeul)	124 837 € (2016)
TOTAL	2825 logements	2647	235 302 €

### **I Elaboration des plans d'actions triennaux TFPB des ORGANISMES HLM sur le quartier QPV de la ville de Mons en Baroeul**

Ces programmes d'actions triennaux tiennent compte des actions éligibles à l'abattement de TFPB telles que définies par le cadre national d'utilisation de la TFPB signé le 29 avril 2015 par l'Etat, l'USH et les représentants des collectivités.

Les programmes d'actions triennaux TFPB identifient et précisent :

- Les actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun,
- Les actions spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de l'abattement de TFPB.
- La répartition pour chaque organisme Hlm des moyens par quartier à l'échelle du contrat de ville au regard du diagnostic partagé et en fonction des besoins identifiés.

La méthode d'élaboration de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est fondée sur 5 principes :

- **Un diagnostic** conduit selon la méthode des « diagnostics en marchant » qui a permis de repérer les dysfonctionnements et de préciser la responsabilité de chaque acteur pour y remédier. Il associe les personnels des organismes HLM, les représentants de la commune, la MEL, l'Etat, les Conseils citoyens quand ils sont installés et les associations présentes dans le quartier ; Ces diagnostics en marchant et marches exploratoires ont eu lieu les 30 – 31 Mars et 1<sup>er</sup> et 2 Avril 2015 sur l'ensemble du quartier prioritaire du Nouveau Mons.
- **La cohérence et le respect du plan d'actions GUP 2016 – 2018 du Nouveau Mons.**
- **La co-construction** par la ville de Mons en Baroeul et les organismes Hlm.
- **Les modalités de suivi et d'évaluation.** Elles intègrent les indicateurs et outils du cadre national.
- **La validation** des plans d'actions triennaux TFPB par **le Maire.**

## II Résultats du diagnostic et objectifs en lien avec la GUP

- **Résultats synthétiques du « diagnostic en marchant » par quartier**

- **Les acteurs associés au diagnostic dans le cadre de la GUP ou préalablement (selon état d'avancement de la GUP) :**

Les trois bailleurs présents dans le quartier du Nouveau Mons, Logis Métropole, Partenord Habitat et Vilogia, sont parties prenantes du dispositif partenarial de GUP.

Le travail avec la commune est quotidien. Ces partenariats donnent également lieu à des points fixes mensuels ville-bailleur permettant d'avancer sur les axes de travail et de partager à la fois les problématiques et les projets. Issu du pilotage du PRU, ce dispositif est maintenu et permet d'aborder aussi bien les questions opérationnelles, que celles relevant de la gestion – maintenance, du logement – peuplement mais aussi de la prévention de la délinquance.

La préparation de la présente convention a donné lieu à des rencontres spécifiques avec chaque bailleur, partageant les bilans annuels, les constats et les orientations en termes d'actions pour l'année à venir.

Les associations / habitants, ont été sollicités à plusieurs reprises au cours de l'année 2015, via différents dispositifs mis en place dans le cadre du Contrat de ville.

C'est par exemple le cas de la démarche expérimentale de « marche exploratoire des femmes », portée par la ville et qui a développé plusieurs sessions de diagnostic en marchant sur l'ensemble du quartier du Nouveau Mons en Avril 2015 et a permis de couvrir l'ensemble des secteurs de façon fine et de faire un véritable état des lieux du cadre de vie quotidien. C'est également le travail mené avec des associations de locataires telles que « Bien vivre à Jasmin » et « Bien vivre à Chênes ».

- **Les principaux dysfonctionnements identifiés :**

### Logis Métropole :

Ordre de priorité par importance des difficultés rencontrées	Résidence	Problèmes identifiés	Remarques / compléments
1	Galion (1 <sup>er</sup> PRU)	Pb incivilités, jets de mégots par les fenêtres, anticipation sur la vacance liée au relogement des deux entrées qui seront démolies, qui demandera une veille particulière	Travaux de réhabilitation programmés et démolition de 2 entrées (2018 – 2020) Sur entretien, renforcement nettoyage, sensibilisation des locataires, animation à mettre en place
1	Béarn (NPRU)	Problème de squat et vandalisme au niveau de la casquette	Mobilisation du dispositif de médiation sociale. Etudier intervention gestion transitoire.
1	Gasconne (NPRU)	Local vide (ancien commerce vacant)	Projet à l'étude : sera transformé en espace d'accueil pour les locataires.

2	Goélette	Réfection des cabines d'ascenseur à étudier. Jets de mégots par les fenêtres	Travaux de réhabilitation récemment réalisés Sur entretien, sensibilisation des locataires, animation à mettre en place
2	40-42 Provence (NPRU)	Pas de pb particulier, accès aux caves condamné.	Travaux d'aménagement du local poubelle déjà réalisés.
3	Capucine	Travailler au niveau de l'éclairage des locaux encombrants + remplacement des portes des caves du fait de vols. Clé sur organigramme.	Résidence réhabilitée il y a 3 ans. BAV et local encombrants y existent : peu de problèmes de dépôts sauvages.
3	2 Provence (NPRU)	Peinture de la cage d'escalier à refaire	Changement des BAL, portes, accès, peintures et éclairage réalisés en 2014. ½ RTP personnel de proximité valorisable
3	4 Provence (NPRU)	Petits pbs d'usages / incivilités cadre de vie	Changement des BAL, portes, accès, peintures et éclairage réalisés en 2014. prévoir accompagnement concertation / actions de sensibilisation sur le cadre de vie
3	6 Provence (NPRU)	RAS	Changement des BAL, portes, accès, peintures et éclairage réalisés en 2014.

#### Partenord Habitat :

Ordre de priorité par importance des difficultés rencontrées	Résidence	Problèmes identifiés	Remarques / compléments
1	Brunes (NPRU)	Problèmes d'incivilités très importants dans l'entrée 6. Dégradations et salissures très régulières des lieux de fait.	Etude sur l'installation de vidéo surveillance entrée 6. Sur entretien liée aux dégradations.
1	Erables	Problèmes de propreté, de jets par les fenêtres, de respect du cadre de vie et de dépôts sauvages (BAV, locaux encombrants)	Achat d'une balayeuse mutualisée pour les espaces résidentialisés des 3 résidences -Services civiques Unis Cité sur 2016 pour travailler sur les éco gestes, etc. des 3 résidences (financement 10 000€/an)
1	Tilleuls	Problèmes de propreté, de jets par les fenêtres, de respect du cadre de vie et de dépôts sauvages (BAV, locaux	Achat d'une balayeuse mutualisée pour les espaces résidentialisés des 3 résidences

		encombrants)	-Services civiques Unis Cité sur 2016 pour travailler sur les éco gestes, etc. des 3 résidences (financement 10 000€/an)
1	Chênes	Problèmes de propreté, de jets par les fenêtres, de respect du cadre de vie et de dépôts sauvages (BAV, locaux encombrants)	- Achat d'une balayeuse mutualisée pour les espaces résidentialisés des 3 résidences -Financement de l'association de locataires -Services civiques Unis Cité sur 2016 pour travailler sur les éco gestes, etc. des 3 résidences (financement 10 000€/an)
2	Barye 1 (NPRU)	Ponctuellement dépôts dans les halls. Pas de problématiques prégnantes.	Présence d'1 ETP de proximité.
2	Barye 2 (NPRU)	Dépôts sur le pignon, coté parking. Pas de problématiques prégnantes.	Présence d'1 ETP de proximité.
3	Bessières	Pas de problématiques prégnantes.	Résidence qui vit bien
3	Bartholdi	Pas de problématiques prégnantes.	Résidence qui vit bien
3	Milliez	Problème de stationnement	

**Vilogia :**

Ordre de priorité par importance des difficultés rencontrées	Résidence	Problèmes identifiés	Remarques / compléments
1	Coty	Gros problèmes de trafic, squat et dégradations volontaires des halls d'entrées : vitres des portes d'entrées endommagées, carreaux cassés, tags, brulures sur les plafonds, boites aux lettres abimées...	Problèmes suivis au quotidien et en cellule de veille.
1	Hauts de Sangnier	Squat, deal et dégradations qui y sont liées, dans les entrées du « U ». carreaux cassés, tags intérieurs et extérieurs, brulures sur les plafonds, boites aux lettres abimées...	Problèmes suivis au quotidien et en cellule de veille. Problème à la localisation variable dans les différentes entrées du U.
1	Papin	Dégradations des vitres des portes d'entrées endommagés, carreaux cassés, tags intérieurs et extérieurs, brulures sur les plafonds, boites aux lettres abimées...	Pas de problèmes se sécurité à proprement parler, plutôt une dégradation liée au temps et

1	Languedoc	Dégradation et vieillissement important des parties communes, pétition en 2015, comité de quartier mis en place par Vilogia, et intervention réalisées en 2015. Dératisation des locaux poubelles à effectuer en complément.	Grosse intervention en cours novembre 2015 : mise en peinture de toutes les entrées, remplacement boîtes aux lettres. Amélioration des pbs de jets par les fenêtres qui posaient vraiment soucis.
2	Lamartine 2 – 4	Dépôts aux pieds des BAV, dégradation des végétaux de la résidentialisation, pb de comportement : jet de litière par fenêtre...	Attention à avoir au vu de la livraison récente, ne pas laisser passer les petites dégradations.
2	Lamartine 6 - 8	Dépôts aux pieds des BAV, dégradation des végétaux de la résidentialisation,	Attention à avoir au vu de la livraison récente, ne pas laisser passer les petites dégradations.
3	Vanhoutte	Dépôts aux pieds des BAV	Attention à avoir au vu de la livraison récente, ne pas laisser passer les petites dégradations.
3	Province (logement instituteurs de l'école Province)	Problème de compteur d'eau non dissocié de celui de l'école	

- **Point sur la démarche GUP en cours (orientations, objectifs par quartier)**

Le dispositif de gestion urbaine de proximité du Nouveau Mons a été lancé en 2009 avec une première étude posant le diagnostic GUP du quartier. En 2010 un pilotage dédié a été créé et a été en charge de l'animation partenariale, dont sont issus la Charte GUP du Nouveau Mons et le Plan d'actions.

Le dispositif, au delà du suivi des actions, de l'animation et du suivi quotidien, a également permis au partenariat de se doter d'outils spécifiques : un Règlement de chantier, s'imposant à l'ensemble des entreprises intervenant dans le cadre du PRU, une Convention de gestion ville – Mel – bailleurs – Département, posant de façon précise les principes de gestion et surtout les limites d'intervention de chacun, sur la base de la refonte des domanialités dans la cadre du PRU (résidentialisations, parc public, nouvelles constructions etc...).

Le dispositif de GUP du Nouveau Mons porte sur les axes de travail suivants :

- 1. La gestion des chantiers et la gestion transitoire :** Garantir le respect du Règlement de chantier s'imposant aux entreprises, gestion transitoire des bâtiments avant démolition et en réhabilitation, maintien des accès piétons, sécurité, outils d'information.
- 2. La gestion des résidus urbains :** En lien étroit avec les services de la MEL et les bailleurs : assurer le bon usage des nouveaux dispositifs de collecte des déchets, sensibilisation au respect des règles, gestion transitoire en phase de chantiers, intégration des normes dès la phase conception.

3. **Cadre de vie et éco-citoyenneté** : Actions portant sur la vie et les usages des espaces livrés du 1<sup>er</sup> PRU, alerte sur les dysfonctionnements et élaboration de réponses, portage de projets tels que des aménagement relevant du FTU, suivi de l'association des jardins familiaux, lien avec les acteurs de terrains sur les initiatives locales.
4. **Communication et animation** : Dispositif de médiation sociale partenarial, ensemble des dispositifs de communication ville et partenaires portant sur les différents champs du quotidien des habitants et la vie du quartier (chantiers, propreté, éco-citoyenneté, animation).

Le dispositif de GUP, ne disposait plus d'ingénierie dédiée, l'évaluation du PRU, réalisée par un prestataire extérieur, montre une reconnaissance du dispositif mis en place et du besoin clairement exprimé par l'ensemble des parties prenantes (ville, bailleurs, EPCI, associations...) d'avoir un dispositif et une ingénierie dédiée.

Un recrutement a été récemment fait en ville, pour la durée du protocole de préfiguration NPRU dans un premier temps. Les bailleurs Vilogia et Logis Métropole participent à son financement.

- **Priorités pour chacun des quartiers pouvant mettre en évidence des besoins différenciés de renforcement et d'adaptation de la gestion**

Au sein du quartier du Nouveau Mons, les acteurs se sont entendus sur les secteurs prioritaires au vu du niveau des difficultés rencontrées, de leur récurrence et des enjeux qu'elles représentent. Cette priorisation est par ailleurs cohérente avec le travail d'analyse réalisée dans le cadre du groupe de suivi de peuplement qui a permis d'identifier les résidences les plus fragiles, ou encore les cellules de veille de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Cette priorisation a été faite par résidence afin d'apporter une analyse fine et des actions ciblées, selon le classement suivant :

BAILLEUR / PRIORITE	PRIORITE 1	PRIORITE 2	PRIORITE 3
VILOGIA	Coty	2 – 4 Lamartine	Vanhouette
	Hauts de Sangier	6 – 8 Lamartine	Provence
	Papin		
	Languedoc		
PARTENORD HABITAT	Brune	Barye 1	Bessières
	Erables	Barye 2	Bartholdi
	Tilleuils		Milliez
	Chênes		
LOGIS METROPOLE	Galion	Goélette	Capucine
	Béarn	40 -42 Provence	2 Provence
	Gascogne		4 Provence
			6 Provence



### **III Identification des moyens de gestion de droit commun**

Les organismes Hlm s'engagent, conformément au cadre national du 29 avril 2015, à produire avant le 31 décembre 2016, le tableau d'identification des moyens de gestion de droit commun, permettant d'identifier les surcoûts en matière de renforcement de ces moyens et fera l'objet d'une annexe à la présente convention.

### **IV Plans d'actions triennaux prévisionnels faisant l'objet de l'abattement TFPB**

Les tableaux des plans d'actions triennaux TFPB prévisionnels sont annexés à la présente convention. Ils reprennent pour chaque thématique les priorités d'intervention locales.

### **V Modalités d'association des représentants des habitants**

Afin de renforcer le dialogue de proximité, la stratégie de participation citoyenne de la Métropole Européenne de Lille s'articule avec celles des communes. Le projet de mandat de la MEL pose l'ambition d'une Métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association du citoyen dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire. La stratégie de concertation intervient dans le cadre des compétences de la Métropole Européenne de Lille telles que définies à l'article L5217-2 du CGCT. Les Conseils citoyens des quartiers politiques de la ville, quand ils sont installés, peuvent donc être associés à l'élaboration du plan d'action.

Par ailleurs les organismes HLM, selon leurs propres organisations, pourront présenter le programme d'actions triennal relatif à l'abattement de TFPB à leurs locataires conformément au cadre national.

### **V Modalités de pilotage**

Le pilotage de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB doit permettre de donner une lisibilité partagée sur l'utilisation de cette ressource par les organismes HLM pour atteindre un même niveau de qualité de service dans les QPV que dans l'ensemble du parc, en améliorant les conditions de vie de leurs locataires.

Un pilotage est mis en place à différents niveaux pendant la durée d'application de la présente convention :

- La commune organise des réunions de pilotage et des réunions techniques à minima une fois par an, soit dans le cadre des instances locales Contrat de ville soit dans le cadre des instances existantes dédiées à une éventuelle GUSP. Elles associent, obligatoirement, les services de l'État (délégué du Préfet) et un représentant de chaque organisme HLM présent sur la commune, la DDTM et la MEL. Ces réunions ont pour objectif de définir et de suivre les programmes d'actions triennaux prévus à l'article III de la convention et de veiller à la cohérence avec les plans d'actions GUSP. Les organismes HLM sont chargés d'y présenter un rapport d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions au moyen des tableaux de bord prévus à l'annexe 3 du cadre national. Ces instances doivent également se réunir au moins une fois par an avec les représentants des locataires et/ou les membres des conseils citoyens. Elle valide, le cas échéant, les ajustements aux programmes d'actions ou les avenants à la convention.

- La MEL participe à l'éventuel groupe de travail départemental chargé de porter des réflexions spécifiques.

Désignation des référents dans les services de l'État, dans la commune et à la MEL:

- Pour l'État : DDTM et délégués du préfet
- Pour la commune : Service Politique de la Ville
- Pour la MEL : Service de la Politique de la Ville.

- **Désignation des référents dans les collectivités et dans les services de l'Etat**

Référent Ville de Mons en Baroeul : M. Gabriel VANAERDE, Chargé de mission GUP

Référent DDTM, Arrondissement de Lille : M. Nicolas JUSTE, Directeur de cellule et Référent pour le PRU du Nouveau Mons

- **Modalités de validation par l'Etat, l'EPCI, les communes, des résultats présentés par les bailleurs**

Comité d'évaluation annuel, piloté par la ville en fin d'année.

- **Modalités de consolidation par l'Etat ou l'EPCI, des résultats par quartiers, par commune et par intercommunalité**

Cf. MEL, Service Politique de la ville.

- **Lien avec le comité de pilotage de la GUP dans le cadre du contrat de ville**

Le dispositif relatif à l'abattement TFPB est l'un des sujets et l'une des sources de données qui fait partie intégrante du dispositif de GUP du Contrat de ville Monsois.

## VI Suivi, bilan, évaluation

- **Rythme des points d'étape : « diagnostic en marchant » et tableaux de suivi (annexes 2 et 3 du cadre national)**

Le diagnostic en marchant organisé par la commune est actualisé chaque année pour permettre l'adaptation du programme d'actions aux besoins du territoire.

Le bailleur fait état des moyens investis dans les QPV comparativement au reste du parc sur la base d'indicateurs constitués courant 2016, permettant d'identifier les surcoûts en matière de renforcement des moyens de gestion de droit commun, sur la base du référentiel défini par le cadre national. Les tableaux des actions entreprises en contrepartie de l'abattement de TFPB, définis par le cadre national, sont présentés par le bailleur à l'instance locale de suivi et de pilotage à minima une fois par an et adressés annuellement par le bailleur au Préfet de département, au Président de la MEL et au Maire de la commune. L'Etat, la MEL et la commune vérifient que le coût résiduel pour l'organisme, déduction faite d'éventuels financements d'autres partenaires, est au moins égal à l'économie d'impôt générée. Leurs travaux de contrôle sont coordonnés au sein de l'instance technique locale.

L'évaluation finale est effectuée 6 mois avant la fin de l'application de la convention afin d'examiner la mise en œuvre de la convention au regard des objectifs initialement assignés, aux moyens financiers et en cherchant à identifier les axes de progrès.

- **Communication des bilans au comité de pilotage du contrat de ville par les référents villes et Etat**

Les bilans, quantitatif et qualitatif, des plans d'actions TFPB **réalisés** sont produits par les bailleurs au moyen des tableaux de présentation prévu à l'annexe 2 du cadre national et transmis annuellement à la commune, à la MEL et à la DDTM.

Les programmes d'actions triennaux relatif à l'abattement de TFPB prévisionnels seront ajustés chaque année après ces bilans. Les représentants des ORGANISMES HLM transmettront à la DDTM, la MEL et la ville en début d'année N + 1 (1er trimestre), le tableau identifiant les actions réalisés dans l'année N, conformément au cadre national.

Ces résultats seront présentés dans les instances locales. L'instance locale partenariale évaluera l'avancée du programme d'actions, son efficacité concrète sur le terrain, les limites opérationnelles rencontrées et le cas échéant les ajustements rendus nécessaires tant pour les organismes Hlm que pour l'ensemble des partenaires de la GUSP.

La MEL se charge d'une consolidation des bilans par bailleur sur l'ensemble du territoire prioritaire du contrat de ville et de sa présentation en comité de pilotage partenarial du contrat de ville d'agglomération.

- **Modalités de réalisation des enquêtes de satisfaction (périodicité, contenu, administration)**

Une enquête de satisfaction par quartier auprès des locataires sera réalisée par le bailleur (a minima triennale). Cette démarche sera présentée au comité de pilotage local avant sa tenue. Les résultats de l'enquête pourront être issus de l'enquête triennale menée obligatoirement par les organismes HLM. Ils seront présentés aux instances représentatives des locataires et au conseil citoyen.

## **VII Durée de la convention, clause de revoyure**

Le dispositif d'abattement de TFPB, étant intégré aux contrats de ville, la présente convention est établie pour la durée du contrat de ville métropolitain soit 2015 – 2020. Elle donnera lieu annuellement à une actualisation des plans d'action soumise à la validation du comité de pilotage local. Tous les trois ans, à l'issue des enquêtes de satisfaction et au regard du bilan du plan d'action de GUSP, chaque bailleur établi un nouveau plan d'action triennal.

Fait en six exemplaires

Fait à MONS EN BAROEUL, le

M. ELEGEEST  
Maire de MONS EN BAROEUL

M. CASTELAIN  
PRESIDENT DE LA METROPOLE  
EUROPEENNE DE LILLE  
Par Délégation  
M. VERCAMER Vice-Président Politique de la  
Ville à la MEL

M. LALANDE  
*Préfet de Région*  
Par Délégation  
Mme ELIZEON  
Déléguée pour l'Égalité des Chances

M. LENNE  
Président du Directoire  
LOGIS METROPOLE

M. COUSIN  
Chef de projets Renouvellement Urbain  
VILOGIA

M. BECUWE  
Directeur Général  
PARTENORD HABITAT